

<p>INTERNAT D'EXCELLENCE COLLEGE-LYCEE ---- Montpellier Recrutement des professeurs année 2010</p>
--

L'établissement créé à Montpellier est un établissement public national qui accueillera 88 élèves à la rentrée 2010. Il scolarisera dès la rentrée 2011 près de 250 élèves internes pour accueillir, à terme, 600 élèves internes à la rentrée 2012.

Cet **internat d'excellence** a pour mission de répondre aux besoins « *d'élèves motivés qui ne disposent pas d'un contexte favorable pour étudier* ». « *Une pédagogie innovante et un accompagnement personnalisé renforcé* » seront proposés tout au long de la scolarité, s'appuyant notamment sur **l'article 34 de la loi d'orientation**. (cf. site du ministère, rubrique internats d'excellence).

Il accueillera particulièrement des élèves aux capacités reconnues mais rencontrant des difficultés sociales et/ou d'intégration dans le système scolaire dans lequel ils évoluent actuellement.

Le projet éducatif, qui prend en compte un temps scolaire et un temps d'internat imbriqués et complémentaires, s'appuiera sur des partenariats et proposera des pratiques sportives, culturelles et linguistiques variées.

L'engagement marqué de l'ensemble des personnels de l'établissement pour réaliser l'ambition affichée est nécessaire.

Projet pédagogique :

Le fonctionnement de l'établissement est fondé sur une organisation en groupes de compétences.

Le mode d'évaluation des élèves, pensé de manière positive, constitue un élément fort du projet pédagogique. Les réussites formalisées sont prises en compte dans la progression de chaque élève.

Des groupes de besoins sont constitués pour prendre en compte les évaluations et apporter les réponses qui s'imposent. Un accompagnement personnalisé se met en place.

C'est pourquoi les horaires disciplinaires peuvent être modulés et redéployés pour répondre aux différents besoins d'enseignement et d'apprentissage.

Ainsi, une approche spécifique de l'apprentissage des langues vivantes est proposée avec des temps de pratique quotidiens.

D'une manière générale, en cohérence avec l'enseignement disciplinaire, les apprentissages et les dispositifs éducatifs et culturels sont au cœur des missions de l'établissement.

Les TICE, largement utilisées, permettent l'accès aux ressources numériques et à l'utilisation d'outils interactifs. Le potentiel offert par ces nouvelles technologies contribue à l'intégration de l'espace numérique de travail dans les pratiques.

Un pôle « vie scolaire » (culture, information et documentation) permet au service de la vie scolaire et au professeur documentaliste de proposer :

- Aux élèves un cadre de travail cohérent
- Aux enseignants un espace de ressources permettant de diversifier les modalités d'apprentissage.

La politique éducative de l'établissement implique une démarche concertée des enseignants des disciplines, du professeur documentaliste et du service de la vie scolaire.

Ce faisant, le temps d'internat, pensé à l'échelle de la semaine, contribue activement à la mise en œuvre du projet pédagogique.

Des partenariats et une ouverture dynamique sur l'extérieur, localement ou vers l'étranger, sont à la base de pratiques sportives, linguistiques ou culturelles riches et variées.

Dans le cadre du projet pédagogique de l'établissement, les équipes participent largement à l'organisation des dispositifs opérationnels et, à cette fin, des temps de concertation sont mis en place en dehors des temps d'enseignement.

Des accompagnements spécifiques, particulièrement en langues vivantes, sont mis en place à destination des enseignants.

Pratiques professionnelles :

En complément de l'enseignement disciplinaire, le professeur a pour mission d'accompagner les élèves dans leurs apprentissages et leur choix d'orientation.

Les professeurs disciplinaires et documentaliste, l'équipe vie scolaire participent aux réunions nécessaires à la prise en charge de l'élève dans sa globalité, à l'accompagnement éducatif et à son éducation citoyenne.

Les personnels de l'établissement peuvent animer une activité éducative de nature sportive, culturelle ou linguistique.

Les professeurs, considèrent que l'évaluation et la notation doivent servir à positionner les élèves dans une progression définie et explicite. Cette pratique vise à motiver, responsabiliser et placer l'élève dans une dynamique positive.

Compétences spécifiques souhaitées

Le professeur dispose de compétences dépassant le strict cadre disciplinaire :

- connaître le socle commun et avoir engagé une réflexion sur les pratiques d'enseignement, d'évaluation et de validation des compétences.
- maîtriser les technologies de l'information et de la communication.
- savoir travailler en équipe pour mettre en œuvre les démarches adaptées à la spécificité du public accueilli.
- savoir/vouloir, au delà de l'enseignement disciplinaire, établir des relations ou partenariats en lien avec le projet pédagogique de l'établissement.

Procédure de recrutement

- CV
- Lettre de motivation mettant en lumière les expériences déjà menées et les compétences éventuelles : arts, langues étrangères, sport, ...
- Entretien